

## Suivi de l'isolement par les infirmiers libéraux

### Une visite à domicile pour accompagner les patients Covid+

Depuis le 25 janvier 2021, les patients Covid+ peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, de la visite à domicile d'un infirmier libéral dans les jours suivant l'appel des enquêteurs sanitaires de l'Assurance Maladie. Plus de 2500 infirmiers se sont inscrits dans ce dispositif qui rentre dans la stratégie nationale « Tester, Alerter, Protéger ».

Afin d'aider les patients Covid+ à mieux vivre leur isolement, les infirmiers réalisent, après accord des patients, des visites à domicile pour :

- **Expliquer et rappeler** les consignes d'isolement et les gestes barrières, apporter des conseils pour organiser au mieux l'isolement selon la situation du patient ;
- **Identifier** les situations de vulnérabilité et les besoins d'accompagnement social : démarches administratives, aide à domicile, repas, portage de courses ou médicaments, accès aux communications électroniques, soutien psychologique, hébergement... ;
- **Proposer** un dépistage des autres personnes du foyer.

Plus de 2500 infirmiers libéraux de la région Grand Est sont déjà inscrits pour réaliser des visites et plus de 3200 patients ont déjà bénéficié de cet accompagnement sur-mesure pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. La visite à domicile est proposée aux patients Covid+ par les enquêteurs sanitaires pendant l'entretien de contact tracing, il n'y a pas de démarche à réaliser par les patients.



### Une plateforme gratuite et sécurisée pour organiser les visites

Pour la région Grand Est, la solution retenue par l'Union régionale des professionnels de santé Infirmier Grand Est est l'application numérique [Entr'Actes](#) de mise en relation patient - infirmier. « Facile à utiliser, l'application est sécurisée et permet de recevoir les demandes de prise en charge des patients dans un rayon de 10km. En fonction de mes disponibilités, je suis libre d'accepter ou de décliner les visites. Avec cette solution, la priorité est également donnée à l'infirmier habituel du patient, même si la distance avec le domicile du patient est plus importante », indique une infirmière libérale du Grand Est.



En savoir plus : <https://www.ameli.fr/assure/actualites/tester-alerter-protéger-alerter-encore-plus-vite-et-mieux>

### Contacts presse

ARS Grand Est  
[ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

Assurance Maladie  
[presse.cpam-basrhin@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cpam-basrhin@assurance-maladie.fr)

URPS Infirmier Grand Est  
Nadine Delaplace  
[contact@urpsinfirmiergrandest.com](mailto:contact@urpsinfirmiergrandest.com)  
06 31 06 07 65

Pulsy  
Gersende Bausseron  
[gersende.bausseron@pulsy.fr](mailto:gersende.bausseron@pulsy.fr)  
07 77 68 76 89